

**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	09.12.2025

---oooOooo---

N° 2025.67

**ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DU PAYS PROVINOIS
(ADSBPP)**
Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Considérant que la Ville de Provins attribuait chaque année, une subvention de 200€ à l'association des Donneurs de Sang, qui avait pour but de promouvoir le don du sang et participer aux collectes de sang organisées sur la Ville.
- Considérant que cette association a été dissoute en début d'année 2025 car les bénévoles n'étant plus en mesure de poursuivre leur activité au sein de l'association.
- Considérant qu'une nouvelle association dénommée Association pour le Don du Sang Bénévole du Pays Provinois (ADSBPP) a repris cette même activité de promotion du don du sang et la participation aux collectes de sang, il convient de prendre en compte cet engagement.
- Considérant que l'association a signé le 29 août 2025 un contrat d'engagement républicain permettant le versement de subvention.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (31 voix "pour" – Mme BAALI-CHERIF et M. RAFIK ne participent pas au vote) :

- ⇒ D'attribuer une subvention de 200€ à l'association ADSBPP au titre de l'année 2025. Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 65748/414 du budget 2025.
- ⇒ De conditionner le versement de cette subvention à la signature du Contrat d'Engagement Républicain.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,*

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.12.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.12.2025

